

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 21 avril 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Denis BERTRAND

Délibération n°2021-077

Membres en exercice : 69

Présents : 62

Absents : 7

Pouvoirs : 3

**AMENAGEMENT NUMERIQUE - DEMATERIALISATION
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIE POUR
L'ACTUALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE SUR LE
TERRITOIRE DU PAYS DE SAINT-BRIEUC - AVENANT N°2**

Une convention de partenariat a été signée le 1^{er} février 2018 avec Saint Briec Armor Agglomération et le Pays de Saint Briec pour la mise en place d'un service unifié pour l'actualisation et le

développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) sur le territoire du pays de Saint-Brieuc pour la période 2018 –2020. Le 26 décembre 2018 est signé l'avenant n°1, relatif à la gestion administrative, aux transferts des contrats, à la mise à disposition et transferts de biens.

La convention, étant arrivée à son terme le 31 décembre 2020, il est proposé aujourd'hui de prendre un avenant n°2, qui a pour objectifs de :

- Modifier l'article XIV - durée de la convention initiale pour convenir que la date de fin est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- Préciser que les modalités financières prévues à l'article VIII sont reconduites à l'identique soit un coût annuel global estimé à 587 000 € TTC / an ;
- Ajouter que le bilan financier de fin de partenariat déterminera, au vu des dépenses réelles effectuées, le réajustement éventuel du niveau des cotisations appelé auprès des 2 principaux partenaires et maintenu à 2,68 € / an / habitant sur les 2 années de prolongation.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de l'avenant n°2 à la convention de mise en place d'un service unifié pour l'actualisation et le développement du Système d'Information Géographique sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1^{er} Vice-président

Philippe HERCOUET

